



FACILITATEUR DE BASKET

HEBDO

BUREAU

DIRECTEUR

P.V. N° 1 – CDO – 12 octobre 2017

REUNION POLE REGLEMENTATION

Présents : MM. René BAERMANN, Jean-Pierre CIABOCCHI, Geoffroy GABEL, Jean-Michel ILTISS, Gilles LIX, Yann MONTAGNE, Jean-Marc SCHNELL, Vincent SERY et Pierre WILT.

Excusés : MM. Alain KLEIN, et Benjamin SCHMITT.

Le Président de la CDO salue les personnes présentes, excuse les absents et propose ensuite de traiter l'ordre du jour comme relaté ci-après.

I. Formations

- **Stage à Remiremont (début juillet 2017)** : le bilan de ce stage est positif. 14 candidats ont passé leur examen théorique (QCM et oral) et 13 l'ont réussi. Ils seront convoqués début novembre 2017 pour l'épreuve pratique. Le candidat qui a échoué à l'épreuve théorique se verra proposer un rattrapage.
- La CDO a été sollicitée par l'UGSEL pour organiser **une formation arbitre** lors de la 1ère semaine des vacances de la Toussaint, **du 23 au 28 octobre à Strasbourg**. Plus d'informations et inscription via notre site internet. Le stage sera dirigé par Jean-Marc SCHNELL aidé de 2 services civiques. L'examen théorique de ce stage aura lieu le samedi 28 octobre au matin à la Maison des Sports.
- **Formation STAPS** : sollicité par Nicolas BUREL, Jean-Marc SCHNELL assurera la formation à 56 étudiants, divisés en 2 groupes, du 19/10/17 au 15/03/18, les jeudis de 15h30 à 18h00.

2. Services civiques

- **Yann MONTAGNE**, Président de la CDO, a présenté les 2 services civiques à l'ensemble des membres de la Commission. Il s'agit de :
 - **Mathieu SENERS**, licencié à Sélestat et arbitre territorial
 - **François-Damien PHALIP**, licencié à Ostwald et arbitre championnat de France
- Leurs missions consisteront à aider **Sandrine SCHIRM** sur la partie administrative et à participer aux différentes formations d'arbitre.

3. Bilan des stages de rentrée

- 160 arbitres ont été convoqués par groupes de niveaux sur 2 week-ends au mois de septembre 2017. Une session de rattrapage a été proposée pour les arbitres n'ayant pu se rendre sur l'un des 2 week-ends.
- La CDO remercie les clubs de Brumath, Haguenau, Osthouse, Westhouse et Wolfisheim pour leur accueil et leur disponibilité.
- Les arbitres n'ayant pu passer le test physique recevront un courrier pour les informer qu'ils auront une obligation de réussite du test la saison prochaine.
- 2 arbitres seront déclassés d'un niveau.
- Les arbitres qui n'ont pas donné satisfaction à l'obligation du QCM seront convoqués pour une session de rattrapage.

4. Ecole d'arbitrage

- Les modalités d'inscription d'une école d'arbitrage ne changent pas. La date limite d'inscription est fixée **au 30 novembre 2017**.
- Une réunion avec les clubs aura lieu **le vendredi 17 novembre 2017** à 19h30 à la Maison des Sports. Les clubs qui ont une école d'arbitrage doivent être obligatoirement présents à cette réunion. Ceux qui souhaitent en créer une, seront les bienvenus également.
- La CDO rappelle que pour les écoles d'arbitrage de niveau 2, il est obligatoire de saisir les arbitres clubs des rencontres sur FBI.
- Une réunion d'information sera organisée pour les observateurs des écoles d'arbitrage le lundi 23 octobre 2017 à 19h30.

5. Observations

- Les observations des arbitres vont reprendre prochainement. Les arbitres des groupes 1 et 2 seront observés en priorité (obligatoire au moins une fois durant la saison) et les arbitres des groupes 3 et 4 le seront également.
- Le souhait de la Commission est d'observer l'ensemble des arbitres départementaux officiant uniquement en département.
- Une réunion d'information sera organisée pour les observateurs le lundi 23 octobre 2017 à 19h30.

6. Groupes potentiel & perfectionnement

- Nous avons 2 groupes :
 - les potentiels pour officier en championnat territorial seniors
 - les potentiels pour évoluer à un échelon supérieur au niveau départemental.

Alain KLEIN sera en charge du groupe de perfectionnement et Benjamin SCHMITT de celui des potentiels.

7. Divers

- **Rappel** : une astreinte est assurée par Yann MONTAGNE (06.16.46.17.20) et Jean-Michel ILTISS (06.23.08.15.68) à partir du vendredi après-midi jusqu'au dimanche soir. Celle-ci a pour but de gérer les retours de dernières minutes suite à une blessure, maladie, etc...
- Une absence sur une rencontre non excusée avant celle-ci sera soumise à une **pénalité financière de 15,00€**.
- Si les clubs souhaitent se former aux 24 secondes (chronomètre des tirs) ils sont priés d'adresser leur demande par e-mail à cdo@basket67.fr. Pour mémoire, les 24 secondes sont obligatoires pour les matches de Pré-région Féminine et Masculine.
- La pénalité financière de 5,00€ pour vérification administrative non effectuée par l'arbitre sera appliquée dès aujourd'hui.

- **Rappel :** la CDO attire l'attention des arbitres, sur le fait que suite à **des soucis techniques sur le logiciel e-Marque**, le surclassement d'un joueur n'apparaît plus automatiquement sur la feuille e-Marque. Il faut donc qu'il soit **saisi manuellement** pour le joueur concerné.
- **Les licences présentées sur smartphone** ne sont **pas recevables** par les arbitres. Une photocopie couleur est acceptée.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, le Président de la CDO clôt la séance.

Le Président de la CDO
Yann MONTAGNE

